

Cahiers de la documentation *Bladen voor de documentatie*

SOMMAIRE

INHOUDSTAFEL

53ème année - 1999 - n° 4

53ste jaar - 1999 - nr 4

- IMPRESSIONS D'HELSINKI : LES INNOVATIONS
FUTURES DU NOUVEAU MILLENAIRE 131 - 135

Paul HEYVAERT

- LE PROJET EUROPEEN DECIDOC DE
CERTIFICATION DE PROFESSIONNELS DE
L'INFORMATION & DOCUMENTATION 136 - 143

Marc VANDEUR

* * *

IMPRESSIONS D'HELSINKI

LES INNOVATIONS FUTURES DU NOUVEAU MILLENAIRE

IST*(Information society technologies) Conference
<http://www.ist99.fi> (22-24 novembre 1999)

Paul HEYVAERT
Conseiller technique attaché au Service
d'information scientifique et technique (SIST-SSTC)

INTRODUCTION

A première vue, pareil titre pourrait paraître sortir du sujet des Cahiers de la Documentation. En y réfléchissant bien toutefois, les techniques et les instruments qui sont décrits dans ce compte-rendu, feront dans quelques années partie du quotidien de chaque documentaliste et/ou spécialiste en information. Pour cette raison, j'ai cru utile de vous donner un avant-goût des changements qui affecteront bientôt le contenant. Le "hardware", les logiciels et les télécommunications auront sans doute à leur tour des répercussions sur le contenu. Il y a à peine quatre ans, beaucoup de spécialistes en information estimaient que le contenu européen ne serait jamais à la hauteur des moyens offerts et que l'Europe allait être submergée d'information en provenance des Etats-Unis. Ils se sont légèrement trompés...

Commençons par une petite parenthèse : je n'avais jusqu'à présent jamais eu l'occasion de voir un pays et une ville plus médiatisés que la Finlande et sa capitale. Helsinki est une ville où l'on trouve (façon de parler) des stations de télévision à chaque coin de rue.

Je suis convaincu que le reste de l'Europe devra se livrer à un sérieux effort de rattrapage sur les pays nordiques au point de vue des médias. Il n'est pas étonnant que la Finlande soit le berceau de firmes comme Nokia (pour n'en citer qu'une parmi d'autres) dont la cote boursière a doublé en un an.

L'exposition IST d'Helsinki est littéralement un enchaînement de techniques nouvelles trop nombreuses pour les citer mais ayant pour la plupart la transmission (mobile) en commun. Le catalogue de l'exposition peut être consulté à l'adresse url suivante :

<http://www.ist99.fi/exhibition.htm>

Ce n'est pas un hasard si les trois prix IST furent enlevés par trois firmes situées dans un pays scandinave, la Suède pour ne pas le nommer :

<http://www.ist99pressroom.com/press/11-23-en.html>

Un aperçu des différentes conférences se trouve au lien suivant :

<http://www.ist99.fi/programme/index.html>

Une des conférences les plus remarquées durant ces journées IST était celle de M. Marc C. HOOGENBOOM, Senior Technology Consultant chez Cap Gemini (NL) : "From mobility to infomobility", faisant partie de la session "Europe on the move" :

<http://www.ist99.fi/programme/onthemove.html>

L'ASPECT TECHNOLOGIQUE

C'est en fait à partir de la 3^{ème} génération de GSM (ceux qui sont employés de nos jours font partie de la deuxième génération) que l'on tentera de développer un nouveau service Internet pour appareils mobiles (WAP ou Wireless Application Protocol).

La technologie Internet mobile ne sera vraiment efficacement utilisée que si elle offre au moins les services employés actuellement par les utilisateurs fixes et que si ces services sont implémentés de la même façon permettant un maximum de reconnaissance de la technologie par l'utilisateur.

L'opérateur prévoit l'utilisation de l'Internet via la technologie mobile dans deux ans environ. Toutes les possibilités actuelles du web seraient alors à la disposition de l'utilisateur mobile sans avoir à subir les contraintes des stations fixes. Une multitude de services personnalisés formerait une plus-value qui serait commercialisée par les pourvoyeurs.

Un autre point fort pour l'avenir sera une connexion permanente en réseau telle que nous la connaissons pour nos stations fixes avec Belnet par exemple. Un problème-clé à résoudre pour en venir à un réseau mobile performant reste la vitesse actuelle de transmission très basse des GSM de la deuxième génération. Les appareils de la troisième génération seront conçus de manière totalement différente : ils seront par exemple dotés d'applications java (Java phones) identiques à celles actuellement utilisées dans les sites web. Ces téléphones ressembleront très forts à de petits claviers surmontés d'un écran sur lequel apparaîtront les différents menus tels que :

- téléphoner ;
 - CNN mobile (news) ;
 - messagerie électronique ;
 - sites web
 - portefeuille boursier ;
 - informations météorologiques ;
 - informations routières ;
- (En fait de très petits ordinateurs puissants et à programmation conviviale).

Toutes ces possibilités ne seront pas nécessairement couplées à l'écran, mais pourront également faire usage de la radio de bord (par exemple pour écouter les dernières nouvelles via CNN news au moment désiré par l'auditeur). L'écran de commande devra être monté quelque part

devant le conducteur (de préférence sur le volant) pour des raisons évidentes de sécurité. Une fois cette combinaison réalisée entre display principal et poste de radio digital, toutes les exploitations commerciales et autres deviennent possibles tels que :

- commerce électronique ;
- paiements bancaires ;
- web surfing ;
- audio personnalisée ;
- vidéo personnalisée ;
- nouvelles personnalisées ;
- guidance et information routière personnalisée ;
- messagerie électronique ;
- tableurs ;
- traitement de textes ;
- conductivité avec d'autres sources telles que GPS (Système de positionnement géographique).

Outre le tableau et le traitement de texte, il est évident qu'un système de reconnaissance de voix devra faire partie intégrante du système aussi bien pour dicter les informations sortantes que pour lire les informations entrantes ; ceci à nouveau pour des raisons évidentes de sécurité. Le système exigera également une capacité d'énergie (inconnue à ce jour) pour alimenter le display. Il faudra nécessairement développer de petites batteries très puissantes pouvant au moins être opérationnelles pendant 100 heures. Toutes ces nouvelles techniques semblent, à première vue peut-être, faire partie du domaine de la science-fiction, mais ne poseront plus aucun problème une fois que la vitesse de transmission du WAP (wireless application protocol) sera devenue réalité. La forme et la technologie du display n'ont en fait qu'une importance limitée pour peu que l'utilisateur puisse s'en servir partout et qu'il puisse l'intégrer dans sa voiture dans des limites de sécurité acceptables.

L'ASPECT FINANCIER

Le principe de la facturation est en fait très simple : vendre beaucoup de fois le **même** service pour arriver au prix de

vente le plus bas possible (high-volume). Ce sont les individus qui formeront la plus grande part du marché (un groupe très large d'utilisateurs potentiels).

Une autre technique d'avenir sera aussi de connaître le profil de l'utilisateur parce que dans certains marchés tout **ne sera pas proposé à tous** (value based-pricing). Il est fort plausible que si un automobiliste doit se rendre d'un point A vers un point B, il sera intéressé par le chemin le plus rapide, mais aussi par les alternatives éventuelles si le trajet proposé & l'origine est encombré (traffic jam information). La rapidité de l'information concernant les alternatives, vendue à un prix X, sera capitale et une tarification décroissante tiendra compte du nombre d'utilisateurs ayant acheté la même information.

Les spécialistes savent déjà actuellement que l'information routière en soi ne sera pas la " killer application ". Une fois que l'utilisateur connaîtra le trajet pour se rendre de A vers B, il ne se donnera pas la peine d'acheter l'information à nouveau mais ce seront les alternatives en cas de files qui se monnaieront... Il est d'ores et déjà calculé que ce genre d'information se vendra aux environs de 1.17 euros.

Un système de paiement automatique et électronique (attaché par exemple à l'identité de l'utilisateur de la console) comprenant les mesures de sécurisation et de certification (connues de nos jours) devra obligatoirement être implémenté car il est prouvé que c'est la méfiance vis-à-vis de la carte de crédit comme moyen de paiement sur Internet qui empêche actuellement l'essor du commerce électronique.

Les autres principaux moteurs du commerce électronique étant :

- micro-payements (permettant de payer de très petites sommes avec facturation minimale de frais) ;

- facturation électronique virtuelle (sans papier) ;
- paiement électronique ;
- détails de factures à payer en extra.

Les opérateurs télécom pourraient déjà livrer ce genre de services à l'industrie et au commerce étant donné qu'ils possèdent déjà les moyens techniques permettant d'offrir ce genre de renseignements.

Une petite parenthèse démystifiant un tant soit peu la psychose de certification européenne : un des orateurs affirmait que beaucoup de transactions bancaires en Finlande se font depuis des années par Internet sans certification aucune.. .

Les " business plans " dans les technologies Internet mobile ne pourront plus servir 10 ans comme pour les services (non digitaux) actuels. Tous les six mois au grand maximum, ces pronostics et plans de vente devront être revus, corrigés et adaptés aux nouvelles situations techniques et/ou concurrentielles (dynamic business case). La concurrence entre les différents pourvoyeurs de services Internet ira en s'accroissant de jour en jour (cfr amazon.com).

LES CONCLUSIONS

- Les GSM de la 3ème génération donneront naissance aux technologies nécessaires à l'Internet mobile ;
- le développement de la console qui remplacera le GSM et permettra la connexion avec d'autres équipements est imminent ;
- les opérateurs télécom ont déjà mis en place les techniques de facturation des micro-payements ;
- il suffira de donner une infrastructure (une plate-forme) à l'Internet mobile ;
- les bénéfices seront réalisés par la vente de l'information (**n'importe quoi n'importe quand**) ;
le potentiel utilisateur n'a jamais été aussi large.

LES ENFANTS D'ABORD

Une autre conférence très intéressante à laquelle j'ai assisté, avait pour titre "Children shaping the future" (<http://www.ist99.fi/programme/children.html>) dans le cadre du programme "I-play, You-play" (<http://www.ist99.fi/programme/play.html>)

" Mrs Alison DRUIN (USA), University of Maryland, part-time visiting professor at KTH, Stockholm ", a développé en collaboration avec d'autres instituts de recherche un programme appelé "Kids Pad"

(http://www.aula.co.jp/Home2_e/index.htm) dont le but est d'extérioriser la créativité, le talent et les idées de l'enfant (entre 6 & 10 ans) par le biais d'un PC et d'un logiciel, répondant à l'adage : " **Playing can be learning and learning can be playing** ". Il existe également une version pour adultes de ce programme éducatif intitulé **Jazz**. Les jeux sur ordinateur sont comparables aux sports de compétition en ce qu'ils sont des laboratoires servant au développement de nouveaux concepts (cfr les techniques du jeu d'échec). C'est contre le programme IBM "Deep Blue"

(<http://www.rci.rutgers.edu/~cfs/472.html/intro/ChessContents.html>) que Kasparov perdit la partie en 1997. Tous ces programmes analogues à Deep Blue ne font qu'accumuler les données en même temps qu'ils sont sollicités. Ainsi Deep Blue est à même de comparer des millions de possibilités en quelques secondes alors que l'être humain ne peut évaluer que 2 à 3 possibilités au grand maximum. La conclusion est qu'il vaudrait mieux sortir les programmes développés pour les enfants des laboratoires et les laisser tester par ceux à qui ils sont destinés plutôt que de chercher à savoir ce que ces derniers désirent.

Les enfants, dès leur plus jeune âge, doivent en fait être à même d'utiliser en jouant ce qu'ils ont appris. Pour ce faire, les écoles doivent être équipées des nouvelles technologies telles que logiciels créatifs image/son (**MPEG3** + vidéo) cou-

plés & l'Internet. Les " killer applications " dans ce domaine seront les applications réunissant le jeu et la créativité. J'ai entrevu à Helsinki des classes d'enfants en bas âge équipées de plusieurs postes de télévision avec magnétoscope et cela va de soi, d'un ou plusieurs PC reliés à un réseau TCP/IP, donc interconnectés et pouvant travailler sur le web. Le multimedia est littéralement omniprésent et les éducateurs confrontent les enfants dès l'école maternelle à ses différentes facettes.

ET LE DOCUMENTALISTE DANS TOUT ÇA.

Dans les cinq années à venir, il est acquis que la communication mobile (data, voix, image) jouera un rôle de pointe et surpassera de loin l'usage conventionnel de l'Internet sous sa forme actuelle. Un des piliers de ce changement sera sans aucun doute l'avènement et la commercialisation du commerce électronique (e-commerce).

Il n'est par ailleurs plus possible de faire des prédictions à moyen terme (± 5 ans). La plupart des techniques employées dans la communication ne resteront en place que le temps d'être remplacées par de plus performantes avec des temps d'utilisation de plus en plus courts. Le marché des multimédias se jouera très serré vu son évolution rapide et vu les capitaux astronomiques engagés dans l'IST.

Actuellement le spécialiste en information doit être assisté d'un spécialiste en informatique. Pour le documentaliste, tout se jouera là et à mon avis, il aura de moins en moins à s'occuper de l'aspect technique du matériel et des logiciels employés car la convivialité de l'équipement informatique devrait être optimale d'ici peu. Il pourra alors consacrer tout son emploi du temps à la recherche de l'information. C'est là que, dans les années à venir, il devra s'affirmer. Sachant que la masse d'information, autant gratuite que payante, va en s'accroissant de jour en jour de manière fulgurante, l'industrie et le

commerce feront de plus en plus appel à des personnes maîtrisant cette information. Le documentaliste devra devenir un spécialiste de la recherche jonglant avec les différentes manières d'exploiter l'internet, sachant trouver rapidement les informations demandées (ni plus ni moins) et les présenter de manière compréhensible et compacte. La suite logique sera l'avènement du télétravail et des prestataires de service (petites et moyennes entreprises qui proposeront et vendront leurs informations sur mesure).

A mon humble avis, l'avenir ne se présente pas trop mal pour les spécialistes en information, du moins pour ceux qui feront l'effort de se former de manière permanente aux nouvelles

techniques et aux instruments que l'IST mettra à leur disposition. L'Europe se trouve actuellement dans une réelle phase de transition dans laquelle information et connaissance seront plus que jamais les mots clés du succès pour l'industrie et le commerce.

Une phrase a retenu toute mon attention et résume en fait tout le présent article :

En IST, les gagnants d'aujourd'hui pourraient être les perdants de demain. C'est précisément de cette saine concurrence dont nous profiterons tous les années à venir.

* * *

SIST-SSTC

Boulevard de l'Empereur, 4 B-1000 Bruxelles, Belgique,

Tél : +32-2-519.56.59 - Téléfax : +32-2-519.56.45, e-mail : Paul.Heyvaert@stis.fgov.be

<http://www.stis.fgov.be>

LE PROJET EUROPEEN *DECIDoc* DE CERTIFICATION DES PROFESSIONNELS DE L'INFORMATION & DOCUMENTATION

Marc VANDEUR*

Association belge de documentation (ABD)
Université Libre de Bruxelles (ULB - Infodoc)

L'HISTOIRE EN MARCHÉ...

Lorsqu'en 1995, tels deux pèlerins, le président en fonction de l'ADBS (Jean MICHEL) et son prédécesseur (Jean MEYRIAT) sont venus présenter à Bruxelles, à l'invitation de l'Association belge de documentation, une conférence consacrée à "la certification des professionnels de l'Information et Documentation (I&D)"², nous étions loin d'imaginer que nous assistions en quelque sorte à un moment historique, à l'origine d'un processus transnational qui allait bientôt se mettre en place de manière quasi irréversible...

Et pourtant, sous le prétexte de nous présenter une nouvelle procédure conçue par l'ADBS au bénéfice des documentalistes français, nos éminents collègues venaient en réalité de frapper les trois coups d'une véritable prise de conscience européenne. Car cinq ans plus tard, non seulement ce processus ne s'est pas interrompu, il a au contraire été efficacement relayé au point de faire l'objet, aujourd'hui, de développements concrets destinés à valoriser les compétences des professionnels européens actifs dans le monde de l'I&D.

LES PREMISSES DU PROJET

Divers facteurs internes avaient plaidé pour de premières réflexions en ce sens,

L'association (française) des professionnels de l'information et de la documentation (25, rue Claude TILLIER, F-75012 Paris - France).

URL : <http://www.adbs.fr>

² Cf. J. MICHEL et J. MEYRIAT, *La certification des professionnels de l'information et de la documentation (la démarche originale et responsable de l'ADBS en France - les mécanismes de la certification ADBS)* dans *Cahiers de la documentation*, 1995-3/4, p. 90-101.

par exemple la transformation continue des missions dévolues aux documentalistes ; le rajeunissement de la profession ; l'amélioration des niveaux de compétence des personnels impliqués ; la diversité de nombreux parcours professionnels ; la nécessaire adaptation des carrières sur le long terme ; etc.

Dans un tel contexte, il devenait important, pour des associations professionnelles désireuses d'assumer pleinement leurs responsabilités face à l'évolution des métiers qu'elles défendent, de chercher à sensibiliser l'ensemble des acteurs autour de thèmes comme la définition de la profession ou encore l'identification des savoirs et des savoir-faire propres à notre sphère professionnelle. Avec comme objectif principal : faire reconnaître les compétences et les niveaux de qualification des professionnels de l'I&D. Avec un peu de recul, on conviendra qu'il s'agissait là d'une approche particulièrement originale, partiellement comparable à des procédures de certification de services ou de processus industriels. A ceci près qu'ici cela s'appliquait en réalité... à des personnes³ !

Sous l'impulsion de ses membres français - qui avaient entamé dès 1994 un processus de ce type pour leur pays -, l'ECIA (le Conseil européen des associations de l'information & documentation) a introduit auprès de la Commission européenne un projet ambitieux sur ce thème. La DG XXII, responsable du programme

³ Une norme européenne spécifique à ce type de démarche (EN-45013) était heureusement disponible pour servir de base et guider cette initiative dans le respect de règles de qualité adéquates.

⁴ The European Council for Information Associations (URL : <http://www.aslib.co.uk/ecia/>).

communautaire consacré à la promotion de la formation professionnelle (ex- Leonardo da VINCI), a sélectionné puis officiellement lancé ce projet sous l'acronyme de DECIDoc ("Développer les Eurocompétences en Information et Documentation"). Nous y reviendrons dans le détail d'ici quelques instants. Il faut dire que cette initiative cadrerait parfaitement avec les concepts défendus par le Parlement européen, ainsi qu'en atteste par exemple le *Livre blanc sur l'éducation et la formation* déposé en 1995 par la Commissaire alors en charge de ces questions, Madame Edith CRESSON :

" [...] Il serait bon de réfléchir, ensemble avec les principaux acteurs intéressés - et notamment les partenaires sociaux - sur les voies et les moyens d'aller de l'avant dans le processus de validation et de certification des acquis et de l'expérience professionnelle.

L'idée de base est :

identifiant d'abord un certain nombre de savoirs bien définis, généraux ou plus professionnels (mathématiques, informatique, langues, comptabilité, finance, gestion, etc.);

- *concevoir ensuite des systèmes de validation pour chacun de ces savoirs (une sorte de carte à points mesurant chacun de ces savoirs); puis offrir des nouveaux moyens plus souples, de reconnaissance des compétences.*

Un système de ce type permettrait d'introduire davantage d'autonomie individuelle dans la construction d'une qualification. Il redonnera le goût de la formation à ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas s'insérer dans un système d'enseignement classique. [...]⁵

L'ECIA pour sa part s'était aussi déjà penché sur la question en définissant dès 1995 un certain nombre de critères communs visant à organiser une "eurocompatibilité" des systèmes de certification qui commençaient à être organisés dans certains pays membres. Cette compati-

lité était en effet hautement désirable si l'on voulait faciliter la mobilité transfrontalière des professionnels du secteur et permettre d'éventuels accords de réciprocité. Voici la motion de l'ECIA dans sa version définitive :

CRITERES MINIMAUX COMMUNS

pour l'eurocompatibilité des systèmes de certification

1. Définition. La certification offre l'assurance qu'une personne donnée a atteint, à un moment donné de sa carrière, un niveau déterminé de compétence professionnelle en information et documentation.
2. Niveaux. Cinq niveaux de qualification peuvent être en principe définis, correspondant respectivement à la capacité :
 - (0) d'exécuter sous contrôle des tâches de nature assez routinière (ce premier niveau est infra-professionnel). *Exemple* : ranger des documents par ordre alphabétique des noms d'auteurs ;
 - (1=assistant) d'exercer une série d'activités diverses avec un degré limité d'autonomie. *Exemple* : retrouver l'information répondant à une demande standard ;
 - (2=technicien) d'agir de façon autonome, d'appliquer et d'adapter des spécifications techniques, de gérer les ressources qui lui sont attribuées. *Exemple* : prendre en compte ou adapter des règles et normes existantes ;
 - (3=ingénieur) de manager des systèmes d'information, de gérer le travail d'une équipe. *Exemple* : introduire et évaluer les innovations et changements utiles dans les services et produits offerts par une unité documentaire ;
 - (4=expert) de concevoir et innover, de créer, superviser et évaluer des systèmes complexes. *Exemple* : arrêter et mettre en oeuvre une stratégie

⁵ Cité par J. MICHEL et J. MEYRIAT, *op. cit.*

propre à répondre à des besoins d'information.

3. Limitation. Un système de certification peut se limiter à certifier à certains de ces niveaux. La certification ne s'applique normalement pas au niveau 0.
4. Durée. Chaque système doit spécifier la durée pendant laquelle est valable la certification accordée et après laquelle elle doit être revalidée.
5. Équivalences. Des équivalences entre systèmes de certification devraient être reconnues niveau par niveau.
6. Référentiel des compétences. Les compétences à vérifier à chaque niveau sont celles que caractérise l'Euroréférentiel I&D de l'ECIA.
7. Conditions à remplir. La procédure de certification prend en compte (a) la formation professionnelle initiale et continue des candidats et (b) une évaluation de leur comportement et de leurs réalisations dans la pratique professionnelle. L'organisme certificateur définit les critères d'évaluation de ces deux éléments.
8. Expérience acquise. La certification peut être accordée seulement après une durée minimale d'exercice de la profession dans le domaine de la gestion de l'information. ECIA recommande un minimum de deux ans de pratique pour le niveau le moins élevé et une expérience d'une durée appropriée pour les niveaux supérieurs.
9. Management. L'organisme certificateur doit mettre en place une autorité impartiale responsable du management du système, en conformité avec la norme européenne EN-45013. Cette autorité fait en sorte que le système soit transparent pour toutes les parties.
10. Dimension européenne. Tout système national de certification devrait inclure des spécifications qui affirment son caractère européen, p. ex. en valorisant la connaissance de langues européennes, celle du milieu professionnel

européen, des systèmes juridiques européens, etc.

DESCRIPTION DE DECIDOC

Mis en route officiellement en 1998, le projet DECIDoc a été prévu pour durer trois ans. Comme dit plus haut, il est l'œuvre collective de l'ECIA qui regroupe en fait les associations professionnelles de 9 pays de l'Union européenne (Allemagne, Belgique, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Italie, Portugal et Suède) dont 6 membres (ABD, ADBS, ASUB, DGI, INCITE et SEDIC) ont accepté d'assumer la responsabilité d'être partenaires à l'exécution du projet. En outre, en vertu des dispositions contractuelles, le consortium de base a également été étendu à des représentants de trois autres pays d'Europe : la Roumanie (InfoDocRom), la Suisse (ASD) et la République tchèque (SKIP).

DECIDoc s'articule en réalité autour de trois grands volets :

1. l'établissement d'un **référentiel européen des compétences en information et documentation** ;
2. la mise au point d'une **certification européenne des compétences** ;
3. le développement, au niveau européen, de mécanismes de **formation continue à distance en I&D**.

L'Euroréférentiel des compétences

Cette étape, qui fut la préoccupation première des partenaires impliqués dans le projet, a conduit à l'édition d'un répertoire raisonné des compétences nécessaires à l'exercice de la profession intitulé "Référentiel des compétences des professionnels européens de l'information et documentation"⁶. Ses principaux objectifs : permettre l'identification des professionnels de l'I&D, analyser le contenu de ces capacités et proposer un outil de réfé-

⁶ Titre complet : *Euroréférentiel I&D. Référentiel des compétences des professionnels européens de l'information et documentation*, Bruxelles, ABD, 1999 (ISBN 2-9600224-0-8). La version néerlandaise de ce document est prévue pour le premier semestre 2000.

rence européen en la matière. Cet outil se compose d'une liste de 30 domaines dans lesquels la compétence d'un spécialiste de l'information et documentation peut s'exercer. Ces domaines ont été répartis en 4 groupes (voir annexe 1) :

- les 10 premiers domaines sont spécifiques au **monde de l'I&D** et rassemblent donc des compétences de base à posséder par tout professionnel du secteur (même s'il est évident que cela pourra être à des niveaux variables, selon le métier exercé ou le poste occupé) ;
- ensuite 9 domaines relevant de la **communication** ;

- puis 10 autres domaines appartenant au monde de la **gestion et/ou de l'organisation** ;
- enfin, une place a également été réservée pour la reconnaissance de savoirs **fondamentaux** qui – bien qu'étrangers par définition au champ professionnel de base – pourraient cependant s'avérer nécessaires dans certaines situations déterminées.

Chacun de ces 30 domaines de compétence est présenté sous la forme d'une fiche descriptive divisée en 4 niveaux significatifs, correspondant à 4 paliers d'objectifs professionnels :

niveau 1	assistant	sensibilisation au domaine
niveau 2	technicien	connaissance des pratiques
niveau 3	ingénieur	maîtrise des outils
niveau 4	expert	maîtrise méthodologique

Toutes les fiches sont établies sur le même modèle (voir annexe 2), à savoir :

- une définition initiale qui résume l'objectif commun des activités du domaine ;
- quelques exemples illustrant des capacités correspondant à la compétence de base ;
- la prise en considération de chacun des quatre niveaux de qualification.

N.B. : comme on peut légitimement s'en douter, ces connaissances ne seront pas suffisantes à elles seules pour bien exercer un métier. Encore faut-il être capable de manifester également des comportements appropriés, induits par des *aptitudes* spécifiques (dispositions naturelles ou acquises) dont l'importance peut parfois s'avérer décisive dans le profil d'un "bon" professionnel de l'I&D. L'efficacité et la bonne insertion dans le milieu du travail sont souvent à ce prix. Leur évaluation n'est bien sûr pas du ressort d'une association professionnelle ni même d'un jury de certification mais vu l'intérêt que leur portent (notamment) les employeurs lors des procédures de recrutement, ces aptitudes ne pouvaient pas être ignorées. C'est pourquoi le référentiel en a retenu quinze, brièvement définies (voir liste en annexe 3).

Etabli sur cette base commune, cet *Européoréférentiel* est en mesure de devenir un

outil particulièrement efficace pour de nombreux acteurs du monde de l'I&D, essentiellement :

- les documentalistes professionnels, susceptibles de déterminer leur niveau de compétence, d'obtenir une forme d'équivalence internationale de leur situation professionnelle, voire d'auto-évaluer leur adéquation à un poste déterminé ;
- les entreprises, dans le cadre d'un processus d'évaluation de leur personnel ou en vue d'établir une définition de profil ;
- les formateurs, qui disposeront dorénavant d'un instrument reflétant l'évolution du secteur ;
- les jurys de diplômes professionnels ou de certification des niveaux de compétence, requérant des éléments d'appréciation objectifs.

LA CERTIFICATION DES COMPETENCES

Au stade actuel du projet, plusieurs pays semblent plus mûrs que d'autres pour accepter cette initiative. Il faut dire que dès avant le lancement de DECIDoc plusieurs partenaires avaient déjà fait l'expérience, à un niveau national, d'un pro-

cessus de certification (France, Espagne, Royaume-Uni). Leur exemple a d'ailleurs servi de point de départ aux réflexions DECIDoc dans ce domaine. Mais quoi qu'il en soit, tous les partenaires ont récemment réaffirmé leur attachement à la motion de l'ECIA relative aux "critères minimaux communs" (cf. supra) et, partant, leur volonté d'envisager la mise en place prochaine d'un mécanisme officiel de certification.

Dans cette optique, sans être cette fois partie prenante du groupe de travail qui approfondit actuellement le volet "certification" au sein de DECIDoc, l'ABD a mis en route, pour la Belgique, un processus interne de réflexion sur ce thème. En dépit de certaines difficultés inhérentes à ce volet des réalisations, nous restons malgré tout confiants quant à l'issue du projet, notamment en raison de l'intérêt global de la démarche: avec l'aide de nos partenaires, nous comptons bien définir d'ici peu un plan de mise en œuvre réaliste, respectueux des contraintes rencontrées mais néanmoins le plus profitable possible pour les professionnels de l'I&D désireux d'entreprendre une démarche de certification en Belgique. Dans les grandes lignes, voici le canevas de la procédure actuellement à l'étude :

- introduction d'un dossier par le candidat (sur une base volontaire) ;
instruction des dossiers de candidature par un jury de certification indépendant ;
- attribution de la certification pour un niveau de compétence donné et inscription officielle au "registre européen des certifiés" ;
- validité du certificat pour une période déterminée (par exemple 2 ans).

Aux dernières nouvelles, les réflexions progressent correctement au sein du groupe de travail DECIDoc et les premières conclusions officielles devant déboucher sur des consignes pratiques préalables à la création d'organismes certificateurs peuvent raisonnablement être attendues pour le début de l'année prochaine.

LA FORMATION CONTINUE A DISTANCE

Ce dernier point, susceptible de faciliter l'apprentissage de nouvelles compétences rendues nécessaires par l'apparition de nouveaux métiers, constituera la phase ultime du projet (2000/2001). Ce volet aura pour objectif principal d'examiner la faisabilité de programmes européens de formation continue utilisant des techniques d'enseignement à distance pour faire progresser les compétences des professionnels de l'I&D. Sur la base des premières consignes de travail en la matière, voici quelles pourraient être les prochaines étapes de ces développements :

- établissement d'un bilan des initiatives existantes, pays par pays (cartographie des initiatives identifiées, typologie des expériences envisagées, étude des coûts et du financement des programmes existants) ;
- expérimentation, sur la base d'un exemple précis - en l'occurrence le droit de l'information⁸ -, de la faisabilité d'une formation européenne à distance en I&D.

CONCLUSION

En toute hypothèse, DECIDoc apparaît incontestablement comme un projet géné-

Comme le révélait implicitement il y a peu, l'étude que Fernand VALKENBORGH (CLPCF) consacrait à la formation professionnelle continuée (*Vingt ans de formation professionnelle continuée* dans BBF, t. 44, 1999, n° 4, p. 84-90), l'offre belge en matière de formation continue à distance - du moins dans notre secteur d'activités - est aujourd'hui singulièrement inexistante. Ceci dit, ce constat de carence a également été fait par la quasi totalité de nos voisins ; seuls la France et, surtout, le Royaume-Uni peuvent réellement se targuer d'avoir lancé de véritables programmes de formation sur de telles bases.

⁸ Raison de ce choix : ce thème - très actuel - oblige à prendre en compte aussi bien des aspects généraux du domaine que d'autres plus spécifiques à chaque pays. En outre, une fréquente mise à niveau est nécessaire en cette matière.

reux et ambitieux. La rigueur avec laquelle les partenaires impliqués ont jusqu'ici conduit leurs travaux a déjà permis d'engranger les premiers résultats concrets de cette expérience transnationale hors du commun, avant tout grâce à la publication et à la mise en œuvre d'un **Euroréférentiel des compétences**.

D'autre part, la faisabilité du projet global de certification ayant déjà été démontrée à travers certains systèmes nationaux préexistants, cela permet en outre d'afficher un réel optimisme au moment d'envisager le "passage à la vitesse su-

périeure", notamment dans le cadre du lancement prochain d'un système européen unifié de certification des professionnels de l'I&D. La poursuite des réflexions, la diffusion des résultats partiels ainsi que la mise en place progressive des procédures retenues feront incontestablement partie des préoccupations des différents partenaires impliqués dans ce projet. Dans un tel contexte, on se réjouira donc que la Belgique – par l'entremise de l'ABD – ait été impliquée de très près dans ces développements (Annexes 1 et 2 : voir pages suivantes).

* * *

Annexe 1 - Domaines de compétence**Groupe A : Connaissances spécifiques à l'I&D**

- E 01 - Interaction avec les usagers et les clients
- E 02 - Connaissance du milieu professionnel de l'I&D
- E 03 - Connaissance du cadre juridique et administratif européen du management de l'information
- E 04 - Identification et validation des sources d'information
- E 05 - Gestion des collections et des fonds
- E 06 - Traitement physique des documents
- E 07 - Analyse et représentation de l'information
- E 08 - Organisation et mise en mémoire de l'information
- E 09 - Recherche de l'information
- E 10 - Mise en forme et mise à disposition de l'information

Groupe 5 : Compétences relevant de la communication

- E 11 - Communication orale
- E 12 - Communication écrite
- E 13 - Pratique d'une langue étrangère
- E 14 - Communication par l'image et le son
- E 15 - Communication interpersonnelle
- E 16 - Communication institutionnelle
- E 17 - Technologies de l'information : informatique
- E 18 - Technologies de l'information : télécommunications
- E 19 - Techniques de production et d'édition

Groupe C : Compétences relevant de la gestion et de l'organisation

- E 20 - Techniques de secrétariat
- E 21 - Techniques du marketing
- E 22 - Techniques commerciales
- E 23 - Techniques d'approvisionnement
- E 24 - Techniques de gestion micro-économique
- E 25 - Techniques d'installation, aménagement, équipement
- E 26 - Techniques de planification et de gestion de projet
- E 27 - Techniques de diagnostic et d'évaluation
- E 28 - Techniques de gestion des ressources humaines
- E 29 - Ingénierie de formation

Groupe D : Autres savoirs appliqués à l'I&D

- E 30 - Tous les savoirs utiles à la gestion de l'information

Annexe 2 - Euroréférentiel des compétences (extrait)

E 07
ANALYSE ET REPRESENTATION DE L'INFORMATION

*Identifier et représenter dans un langage documentaire convenu
ou un autre système symbolique le contenu sémantique d'un document
ou d'une collection de documents*

Niveau 1

- résumer un document simple
- comprendre et savoir définir des termes comme : index, classement, classification, point d'accès, mot clé, vedette matière, descripteur, thésaurus, fichier d'autorités, catalogue matières, schéma fléché, grille d'analyse, résumé analytique, synthèse documentaire...

Niveau 2

- caractériser le sujet ou les concepts principaux d'un document
- procéder au catalogage matière d'un lot de documents
- élaborer un index
- utiliser un plan de classification, ou un fichier d'autorités, etc.
- repérer les relations d'équivalence, de hiérarchie et d'association entre les termes d'un langage documentaire dans un domaine connu

Niveau 3

- rédiger un résumé analytique ou une synthèse documentaire
- contrôler la cohérence et la pertinence d'un fichier d'autorités
- élaborer une grille d'analyse ou un langage documentaire : lexique contrôlé, thésaurus, plan de classification
- exploiter des outils électroniques d'analyse en langage naturel

Niveau 4

- formuler la politique d'analyse et d'indexation d'un organisme
- choisir le(s) langage(s) documentaire(s) approprié(s) pour un projet donné
- définir la méthode d'élaboration d'un langage documentaire
- élaborer des outils d'indexation assistée par ordinateur

Annexe 3 - Aptitudes

1. Faculté d'adaptation
2. Esprit d'analyse
3. Sens de l'anticipation
4. Capacité de communication
5. Esprit critique
6. Curiosité d'esprit
7. Esprit de décision
8. Capacité d'écoute
9. Esprit d'équipe
10. Esprit d'initiative
11. Sens de l'organisation
12. Sens pédagogique
13. Persévérance
14. Rigueur
15. Esprit de synthèse

* * *